



Nice, le **10-SEP. 2021**

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 15929 DU 11 DÉCEMBRE 2018
fixant la composition du conseil départemental de l'environnement
et des risques sanitaires et technologiques**

n°16758

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1416-1, R.1416-1 à R.1416-6 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°15929 du 11 décembre 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;
- VU** la délibération du département des Alpes-Maritimes du 16 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux appelés à siéger au sein de divers organismes et commissions ;
- VU** le courrier du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes du 01 avril 2021 désignant ses représentants au sein du CODESRT ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1.

L'article 1 de l'arrêté susvisé du 11 décembre 2018 est modifié comme suit :

- Membres représentants du conseil départemental

➤ Titulaires :

- Mme Anne SATTONNET
- M. Jean-Pierre DERMIT

➤ Suppléants :

- M. Sébastien OLHARAN
- M. Jérôme VIAUD

- Service départemental d'incendie et de secours

- Titulaire : M. le commandant Fabrice GENTILI
- Suppléant : M. le capitaine Jean-Marc BOSELLI

Le reste sans changement.

Article 2.

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et la directrice départementale de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et dont une copie sera transmise à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522



Philippe LOOS